



Communiqué Final du Conseil des Ministres

Libreville, le 20 juin 2025

Sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres s'est tenu ce vendredi 20 juin 2025, à 11 heures précises, au Palais de la Présidence de la République.

En ouverture des travaux, le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement la nécessité absolue de demeurer concentrés sur l'objectif majeur assigné à l'équipe gouvernementale : transformer de manière concrète et durable les conditions de vie des populations gabonaises. Il a souligné que la mise en œuvre effective du projet de société, largement approuvé par le peuple gabonais, constitue la priorité des priorités. À cet égard, le Chef de l'État a réaffirmé que le temps est venu de passer de la pensée à l'action, en traduisant les grandes orientations politiques en actes tangibles, assortis d'échéanciers rigoureux. Il a instruit que l'ensemble des ministres établissent, au plus tard dans la première semaine de juillet, les calendriers opérationnels de mise en œuvre des mesures arrêtées.

Dans le cadre de la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses publiques, le Chef de l'État a instruit le Ministre d'État en charge de l'Économie de veiller à ce que les déplacements à l'étranger, effectués dans le cadre de missions officielles financées par le budget de l'État, soient strictement encadrés. Désormais, les responsables administratifs, des services centraux ou décentralisés, voyageront en classe économique ; les membres du Gouvernement en classe affaires, et les Ministres d'État en 1ère classe. Pour les deux premiers cas de figure, toute demande de surclassement au-delà de ces dispositions relèvera d'une démarche individuelle et sera entièrement à la charge de l'intéressé. Cette mesure s'inscrit dans une volonté de discipline budgétaire exemplaire, au service d'un État sobre, responsable et tourné vers l'efficacité.

Le Président de la République a ensuite demandé au Ministre en charge des Transports d'amorcer la sortie progressive de la gratuité des transports urbains publics, instaurée en réponse à la pandémie de Covid-19. Ce dispositif, devenu intenable financièrement, affecte aujourd'hui la stabilité des entreprises publiques de transport que sont

Trans'Urb et SOGATRA. Le Ministre d'État, Ministre des Transports, devra soumettre une nouvelle politique tarifaire fondée sur un système d'abonnements annuels modulés selon des critères sociaux, afin d'assurer la viabilité économique et la continuité du service sans compromettre la solidarité nationale.

Le Chef de l'État a ensuite dénoncé une situation qu'il a qualifiée d'intolérable : celle d'entreprises réalisant des milliards de chiffres d'affaires sur le sol gabonais tout en continuant d'opérer dans des locaux précaires, exigus, souvent loués, sans véritable ancrage territorial. Le Conseil a donc chargé les Ministres des Travaux Publics et de l'Urbanisme d'élaborer, dans les plus brefs délais, un référentiel technique contraignant fixant les normes minimales pour l'implantation des sièges sociaux d'entreprises. Sur cette base, toutes les entreprises concernées devront édifier, dans une zone foncière qui leur sera attribuée par l'État, un siège social propre dans un délai de dix-huit mois à compter de la date d'attribution. Le non-respect de cette obligation entraînera l'application de sanctions, incluant des pénalités financières, le retrait d'agrément, voire la radiation de leur immatriculation fiscale.

Dans le même sens, le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, a décidé de mettre un terme aux dérives fiscales qui fragilisent l'économie nationale et creusent le déficit budgétaire.

Face à un manque à gagner cumulé de plus de 1 000 milliards de francs CFA en trois ans, causé par des exonérations fiscales massives et mal encadrées – dont 682,67 milliards en fiscalité intérieure et 376,55 milliards en fiscalité de porte – le Chef de l'État a engagé une opération de rationalisation des dispositifs fiscaux dérogatoires.

Il a annoncé :

- la suspension immédiate et conservatoire de toute nouvelle exonération pendant une durée de trois mois ;
- le lancement d'un audit complet de performance et de pertinence de tous les régimes fiscaux et douaniers dérogatoires ;
- Et la réforme des conditions d'éligibilité à ces régimes, sur la base de la transparence, de l'équité et de l'impact économique mesurable.

L'objectif est clair : restaurer la justice fiscale, sécuriser les ressources budgétaires, et mettre fin aux privilèges inefficaces accordés à certains secteurs, au détriment de l'intérêt général.

Cette mesure structurante s'inscrit dans la trajectoire de redressement de la Ve République et vise à aligner tous les leviers fiscaux sur les priorités de transformation économique et sociale du pays.

Enfin, le Président de la République a rappelé avec fermeté que le

mandat confié au Gouvernement est un mandat de transformation, de redressement et de résultats. Aucune lenteur, aucune complaisance, aucun relâchement ne sauraient être toléré. « *Le changement ne se proclame pas : il s'organise, se planifie et s'applique* », a-t-il déclaré avec solennité.

PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- **Projet loi autorisant le Président de la République, Chef de l'État, chef du Gouvernement à légiférer par ordonnance pendant l'intersession parlementaire.**

Le présent projet de loi, pris en application des dispositions de l'article 99, alinéa premier, de la loi référendaire n°002-R2024 du 19 décembre 2024, a pour objet d'autoriser le Président de la République, Chef de l'État et Chef du Gouvernement, à légiférer par ordonnance durant l'intersession parlementaire.

- **Projet de décret fixant la composition du cabinet du Vice-Président de la République.**

Pris en application de l'article 95 de la Constitution, le présent projet de décret encadre l'organisation et la composition du Cabinet du Vice-Président de la République, appelé à l'assister dans l'exercice de sa mission aux côtés du Président de la République.

Dans un esprit de modernisation de l'État et de renforcement de l'efficacité institutionnelle, le projet de texte fixe une structuration resserrée et fonctionnelle du Cabinet qui comprend, notamment, un Directeur de Cabinet, des Conseillers Spéciaux, des Conseillers, des Attachés de Cabinet, des Chargés de mission, ainsi que les personnels administratifs, de soutien et de sécurité indispensables au bon fonctionnement de cette haute autorité de l'État.

- **Projet de décret fixant la composition du cabinet du Vice-Président du Gouvernement.**

Pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution et de l'article 5 du décret n°0237/PR du 16 mai 2025, ce projet de texte précise l'organisation du Cabinet placé auprès du Vice-Président du Gouvernement, dans le cadre de l'exercice de ses attributions aux côtés du Président de la République.

Dans une volonté affirmée de moderniser l'action publique et de doter les plus hautes autorités de l'État d'outils fonctionnels, la composition dudit Cabinet est désormais strictement encadrée. Elle comprend notamment un Directeur de Cabinet, un Directeur Adjoint, un Chef de Cabinet, des Conseillers techniques spécialisés, ainsi que l'ensemble des personnels administratifs, diplomatiques, sécuritaires et logistiques indispensables au bon accomplissement des missions de coordination gouvernementale confiées au Vice-Président du Gouvernement.

- **Projet de décret fixant la composition des membres du Gouvernement**

Pris en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, ce texte vise à rationaliser et à harmoniser l'organisation des Cabinets ministériels, dans le respect des exigences d'efficacité, de discipline administrative et de bonne gouvernance.

Dans un esprit de clarification des structures d'appui politique et technique des ministres, le décret établit une composition différenciée des Cabinets, en fonction du rang protocolaire des membres du Gouvernement.

Ainsi :

- le **Cabinet d'un Ministre d'État** comprend notamment un Directeur de Cabinet, dix Conseillers, des Chargés d'études, des Chargés de mission et les personnels de soutien indispensables (secrétaires, protocole, sécurité, chauffeur).
- le **Cabinet d'un Ministre** est structuré autour d'un Directeur de Cabinet, de neuf Conseillers, de Chargés d'études, de Chargés de mission, ainsi que des personnels de secrétariat et de soutien.
- le **Cabinet d'un Ministre Délégué** est composé de manière plus resserrée, avec un Directeur de Cabinet, deux Conseillers, des Chargés d'études, et une équipe administrative allégée, adaptée à ses missions spécifiques.

En complément, et compte tenu de leurs spécificités, le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Intérieur disposent chacun, outre leur cabinet civil, d'un Cabinet militaire pour le premier et d'un Cabinet sécuritaire pour le second. Ces structures spécialisées sont dotées d'un

Directeur de Cabinet, d'un Chef de Cabinet, de Conseillers, de Chargés d'études et de Secrétaires, conformément aux exigences propres à leurs départements respectifs.

Ce décret s'inscrit dans la volonté du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, de renforcer la discipline, la cohérence et la performance au sein de l'appareil exécutif.

- **EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Sur présentation du Ministre d'État, le Conseil des Ministres a pris acte de plusieurs communications majeures relatives à la gestion des biens publics à l'étranger, à l'optimisation du cadre fiscal, à l'amélioration de l'environnement des affaires, à la lutte contre la vie chère, à la réorganisation des tutelles administratives et à la discipline budgétaire.

S'agissant du dossier de l'immeuble Air Gabon à Paris, le Conseil a autorisé le Ministre d'État à poursuivre les démarches devant permettre à la Caisse des Dépôts et Consignations du Gabon (CDC Gabon) de devenir actionnaire du Centre Gabonais de Paris (CDP), tout en permettant la clôture définitive de la liquidation d'Air Gabon en France. Un calendrier opérationnel en quatre étapes a été proposé pour finaliser la cession et sécuriser le patrimoine de l'État à l'international.

Au titre de la rationalisation des dispositifs fiscaux dérogatoires, dans le droit fil des annonces présidentielles, le Conseil a pris acte de la réforme structurelle visant à rétablir l'équité devant l'impôt, à renforcer la transparence du système fiscal et à améliorer la mobilisation des ressources internes nécessaires au financement des priorités nationales. Concernant la mise en œuvre de l'annonce du Président de la République relative à l'obligation d'ériger un siège social pour les sociétés installées au Gabon, le Ministre d'État a précisé **qu'à compter du 1er janvier 2026, toute entreprise immatriculée au Registre du commerce – à l'exception des PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux (2) milliards de FCFA – devra ériger ou acquérir un immeuble pour abriter son siège social.** Cette mesure vise à renforcer l'ancrage territorial des entreprises et à soutenir le développement du secteur immobilier national.

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le Conseil a pris acte de la mise en œuvre de l'arrêté n°0646/PM du 17 octobre 2024 portant

suspension, pour une durée de six (6) mois, des droits et taxes à l'importation sur les produits alimentaires de première nécessité.

Cette mesure s'applique dans les communes de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoundou, au bénéfice des opérateurs détenteurs de l'Agrément Vie Chère. Par ailleurs, la TVA est également suspendue sur les opérations de production et de vente de certains matériaux de construction afin de réduire les coûts supportés par les ménages.

Dans un souci de cohérence administrative et d'efficacité sectorielle, le Conseil a approuvé la réaffectation de la tutelle de plusieurs entités publiques :

- **l'Autorité administrative des ZERP de Nkok et de la Zone franche d'Ikolo-Lambaréné** est désormais placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Transformation locale ;
- **la SOCOREP** relève désormais du Ministère des Travaux Publics et de la Construction ;
- **l'AGADEV** est transférée au Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat.

Par ailleurs, le Conseil a rappelé la nécessité pour **le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS)** et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de recentrer leurs actions sur leurs missions statutaires : la gestion du fonds souverain de l'État pour le FGIS, et les activités de consignation et de gestion de dépôts pour la CDC.

Enfin, dans le cadre de la maîtrise renforcée des dépenses publiques, le Conseil a pris acte de mesures de rigueur budgétaire, dont :

- la rationalisation des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) ;
- la suspension du paiement en numéraire des frais de mission, conformément au règlement CEMAC imposant l'usage de moyens scripturaux pour tout paiement supérieur à 500 000 FCFA ;
- la suspension du paiement des billets d'avion auprès des agences de voyage, au profit d'un règlement direct effectué auprès des compagnies aériennes.

Ces décisions traduisent les instructions du Chef de l'Exécutif de renforcer la transparence, la sincérité et l'efficacité de la dépense publique, dans le respect des principes de bonne gouvernance et de responsabilité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a pris bonne note des résultats du Certificat d'Études Primaires (CEP), session 2025, présentés par le Ministre d'État en

charge de l'Éducation nationale. Il ressort de ce bilan que 51 151 candidats étaient inscrits à l'examen. Parmi eux, 457 ont été absents, soit un taux d'absence de 0,89 %.

Sur les 50 694 candidats effectivement présents, 50 035 ont été déclarés admis, représentant un taux de réussite remarquable de 98,70 %, en nette progression par rapport au taux de 92,21 % enregistré en 2024.

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Sur présentation du Ministre, le Conseil s'est réjoui de l'élection de **Monsieur Nestor MBOU** à la présidence du Réseau des Institutions Nationales Anti-Corruption, organe sous régional d'échanges d'expériences, de synergies, de concertation, de coopération et d'assistance technique en matière de renforcement des institutions nationales de lutte contre la corruption.

Le Secrétariat Exécutif dudit Réseau est également assuré par le Gabon, en la personne de Monsieur François MEZA ME ZE.

L'atelier organisé à Libreville, du 21 au 23 mai 2025, a ainsi permis à notre pays d'obtenir la présidence, le Secrétariat Exécutif ainsi que le siège du Réseau.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DU CLIMAT

Le Conseil des Ministres a pris acte des communications présentées par le Ministre compétent, portant sur deux points d'importance :

– **l'élaboration d'un plan de gestion des déchets issus des opérations** de démolition dans le cadre du programme de modernisation de la capitale. À ce titre, le Conseil a approuvé la mise en place d'un Plan d'urgence de gestion des déchets post-dégueerpissement. Les opérations de démolition récemment engagées dans le quartier de Plaine-Orety (1^{er} arrondissement de Libreville), en lien avec la construction de la future Cité administrative, du Boulevard de la Transition et l'aménagement du bassin versant Sainte-Marie-Awondault, ont généré des volumes importants de déchets hétérogènes. Sans traitement approprié, ces déchets constituent un risque sanitaire (pollution de l'air, prolifération de vecteurs pathogènes) et environnemental (contamination des sols et des eaux de ruissellement). Le plan validé visera à assurer une gestion planifiée, rapide et sécurisée de ces déchets.

– **le compte rendu des travaux de la 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC-3).** Cette conférence internationale a permis de mobiliser les États autour des grands défis liés à la préservation des océans, notamment :

- la lutte contre les pollutions marines ;
- la promotion de la ratification de l'accord sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales ;
- la valorisation du potentiel économique de l'économie bleue ;
- et l'opérationnalisation de la lutte contre la surpêche et la pêche illicite.

Le Gabon y a réaffirmé son engagement ferme en faveur d'une gouvernance responsable et durable des espaces marins.

• **EN MATIERE DE CONFERENCES, MISSIONS ET SEMINAIRES :**

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA LOGISTIQUE

Le Conseil des Ministres a marqué son approbation relative à la communication du Ministre d'État, concernant l'organisation, en République Gabonaise, de la première réunion du Groupe Afrique-Océan Indien de Planification et de Mise en œuvre du système mondial de navigation aérienne (AASPG/1), prévue du 03 au 07 novembre 2025 à Libreville.

Cette importante réunion placée sous l'égide de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), s'inscrit dans le cadre des mécanismes régionaux de coordination visant à assurer une mise en œuvre harmonisée des normes internationales en matière de navigation aérienne dans la région Afrique-Océan Indien.

Il présente un triple enjeu stratégique pour notre pays notamment : le renforcement de la diplomatie technique de notre pays en matière d'aviation civile, la visibilité et le rayonnement du Gabon appelé à jouer un rôle de catalyseur dans l'intégration sous régionale des systèmes de navigation aérienne et la dynamisation du tissu économique local entre autres les secteurs de l'hôtellerie, des services et des transports.

MINISTERE DE LA MER, DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Le Conseil a marqué son accord relativement au projet portant organisation de l'Atelier inter-administration sur la mise en œuvre de

l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port (AMREP) du 24 au 25 juin 2025 au Gabon.

Le projet d'atelier inter-administrations consacré à la mise en œuvre de l'AMREP a pour objet de conduire une discussion approfondie sur l'état de mise en œuvre de l'accord au Gabon, d'établir avec les autorités gabonaises la situation de référence et de lancer les premières activités clés du programme.

Pour rappel, l'AMREP, ratifié par le Gabon le 15 novembre 2013, vise à doter les autorités de pêches et d'autres administrations concernées par l'AMREP, de compétences, de données et d'outils pertinents pour évaluer les opérations de navires étrangers qui visitent leurs ports afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et fondées sur le renseignement concernant l'entrée de ces navires et faciliter leur inspection.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil a approuvé la note conceptuelle relative à l'organisation d'un atelier national relatif au plan de développement de l'Enseignement supérieur privé au Gabon.

En effet, dans le cadre des réformes structurelles engagées par le Gouvernement pour renforcer la qualité, la gouvernance et la contribution stratégique de l'enseignement supérieur au développement national, il se tiendra à Libreville, du 19 au 20 juin 2025, un Atelier national sur le plan de développement de l'Enseignement supérieur privé.

Cet Atelier vise à doter le sous-secteur privé de l'Enseignement supérieur d'un cadre rénové et performant, articulé autour des objectifs de pertinence académique, de qualité pédagogique, de viabilité institutionnelle et d'adéquation de la formation à la dynamique du marché de l'emploi.

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil a marqué son approbation pour la célébration de la Journée Internationale des Veuves le 23 juin 2025 dans la commune de Franceville.

Instituée par la résolution n°65/189 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en décembre 2010, la Journée Internationale des

Veuves (JIV) est célébrée chaque 23 juin pour rappeler à la conscience mondiale les discriminations, les violences et la précarité que subissent les femmes veuves dans le monde.

Au Gabon, cette journée constitue un cadre de mobilisation nationale, politique et communautaire en faveur du respect des droits des conjoints survivants, de leur dignité et de leur inclusion sociale.

Le thème de cette année est : « **La famille, la citoyenneté et les valeurs dans la gestion du deuil au Gabon** ».

Ce thème renvoie à la préservation de nos valeurs morales et traditionnelles et à la place de la coutume dans la gestion des questions des biens en personne et matériels laissés par le défunt.

Aussi, pour l'édition de 2025, plusieurs activités sont prévues parmi lesquelles :

- une conférence débat ;
- une diffusion du film documentaire de 6 min sur le parcours administratif et juridique du conjoint survivant et de l'orphelin ;
- une action de solidarité à cent (100) conjoints survivants sans ressources de la localité de Franceville en collaboration avec la CNAMGS.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné plusieurs mesures individuelles, dont les principales portent sur les nominations suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Secrétariat Général de la Présidence de la République
Secrétariat du Conseil des Ministres

- **Conseillers Spéciaux :**

Mesdames :

- Romaine EFOURI ELOGOEBO épouse NDONG ESSONO
- Ariane AYO épouse IGOHO.

Messieurs :

- Alain Didier AFANERE MEVYANN ;
- Jean-Claude OBIANG MBA ;

- **Conseillers du Président de la République :**

Messieurs :

- Frédéric Evrard Yeno IKOGHOU, confirmé ;
- Orphée Claudi MINKO;

- **Attachés de Cabinet à la Présidence de la République :**

Mesdames :

- Orphée AKENDENGUE, confirmée ;
- Mariette Sylviane MADJINOUE, confirmée ;
- Emma Darnaud OMANDA épouse IGALO Y'OLAGO, confirmée ;
- Krishna Gernande ANDEME MBOGHO.

Messieurs :

- Aimé Christian NGUEMA ETOUGHE, confirmé ;
- Davy DIANGA MOUSSOUNGOU ;
- Raymond Landry MOUKAGNI.

- **Chargés de Missions du Président de la République :**

Messieurs :

- Casimir KOUENDJI, confirmé ;
- Hugues MABIKA, confirmé ;
- Lewis Gervais MOUSSOUNDA MOUSSAVOU ;
- Hemma-Jaures NGUEMA ASSOUMOU MOMBE ;
- Vivien MAYOMBO.

- **Secrétaires de Cabinet du Président de la République :**

Mesdames :

- Edwige MOUTOU MALONGA, confirmée ;
- Cécile NDOUO OLOUNA, confirmée ;
- Pierrette BANGOYI, confirmée.

Par ailleurs, les agents actuellement en service dont les noms ne figurent pas sur les présentes mesures individuelles sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine.

• **Cabinet civil du Président de la République**

- **Conseiller du Président de la République:**

- Mme Leïla KOGOU MOUANGA épouse ANGUILEY DJOMBO, en remplacement de M. Luc Yvon DOWE BONDIME, remis à la disposition de son administration d'origine.

• **Cabinet Privé du Président de la République**

- **Conseillers Spéciaux :**

Messieurs :

- André MBONGO MPASSI ;

- Sylver OVONO
- **Conseillers du Président de la République :**
Messieurs :
 - Jean François MAGANGA ;
 - Jean Bosco Grant MOUBECKA ;Mesdames :
 - Carine BANGA ;
 - Sylvie YENO ;
 - Pamela OKOMO NGUEMA ;
- **Attaché de Cabinet à la Présidence de la République :**
Mmes.
 - Ingrid Anais RAIVO ;
 - Josephine GRANDET.
- **Secrétaire de Cabinet :** Mme. MENDOME MEYE épouse MOUNZIEGOU MOMBO Sharon.

Par ailleurs, les agents en service dont les noms suivent sont remis à la disposition de la Direction Centrale des Ressources Humaines ou de leurs administrations d'origine :

Mesdames:

- Daisy Carole LABOUBA épouse RETOUANO
- Tatiana DJINGA
- Leslie BENNETI épouse ISSIALH
- Danielle SOUNGOU NGOMA
- Frida BIBALOU ENAME ALDEGONDE

Messieurs:

- Georges GASSITA
- Maël Régis ENGONGAH OWONO
- Gauthier Hervé EBIGHA LANDJI
- Auguste OSSAGANTSIA
- Arsène OWONO ONDO

- Services rattachés

Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG)

- **Directeur Général :** Mme MBOUMBA LASSY Paule Elisabeth Désirée, Administrateur des Services Économiques et Financiers, diplômée de l'Institut de l'Économie et des Finances (IEF).

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

- **Cabinet du Ministre d'État**

- **Conseillers Techniques :**

Messieurs :

- Ghislain OMANI ONDAMBI,
- Maixent NGOUNGA ;
- Serge ABESSOLO ;
- Thierry MINKO ;
- Stéphane MBADINGA DITENGOU ;
- Jérôme OKOURA.

- **Conseiller en Communication**

- M. Alaric MOUBOUYI BOYER

- **Secrétaire Particulière :** Madame Myriam BARRO

- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet :** Madame Pélagie MOUSSAVOU

- **Secrétaires du Cabinet :**

Mesdames :

- Leonie Armelle YEYET MAKILI ;
- Larissa ANGUEZOMO ;
- Espérant KATA ;
- Alice Martiale épse NTOGO LEMOYNE

Chef de Protocole : M. Éric THOMOS

Chargés de Mission :

Mesdames :

- Grâce Valencia KIKI FOUROU
- Cathérine ANTAYI épse NGOUNDJANGOYE

Messieurs :

- Vivien Junior OYOUOMI
- Rodrigue NZIENGUI
- Penny MBILI
- Jean Firmin NGASSIATH

Aide de Camp : Sous-Lieutenant Simonsen SIANA

Agents de Sécurité :

- Brigadier-Chef Fithosmam ASSIAMI
- Adjudant Michael NDJAMBOU NGAYILA
- Sergent-Chef Arnold LEBONDO IBALA

Chauffeur Particulier :

- Adjudant-Chef Brice NTHEBIGUI

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- **Cabinet du Ministre d'État**

- **Directeur de Cabinet** : M. Joël-Richard BOUNGAT ;
- **Conseiller Juridique** : M. Jean-Christian NKOGHE ENY ;
- **Conseiller Diplomatique** : Mme. Lucette Angèle ZOKAMBA ;
- **Conseiller en Communication** : Mme. Laïka Naëlle Fatimata GNINDOUBOU MANGOURA ;
- **Conseillers Techniques** :

Messieurs :

- Bruno ONDO MINTSA ;
- Yvon NZOGHE DZIME ;
- Didier Martial N'NANG OBAME.

Madame :

- Ophélie MBAZOGHE NSO ;

- **Chargés d'Études** :

Messieurs :

- Jean-Mauryn MBELE ;
- Patrick BOLONDO ;
- Yvon MAGNOGNI MIHINDOU ;

Madame :

- Nelly ZOLOME.

- **Chargés de Missions** :

Messieurs :

- Prisque Delonnet MAIDYA MINDILHOU, confirmé ;
- Hugues Rémi NGOUA NTOUTOUME ;
- Julien Quentin ABOGHE NGOME ;

Mesdames :

- Georgette Nadège Flore KODIANGANY ;

- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Mme Pélagie NFONO AKOUE épouse ELLA.

- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Mme Annie Manuella NZE NGUEMA épouse MOUMBOUGOU.

- **Secrétaires de Cabinet** :

Mesdames :

- Nicole KANTOLOKALI épouse NGOMANDA ;
- Arna Pernelle EKOVONE ANGOUNE ;

- **Chef du Protocole** : Mme Andrée Rosa IGOUWE DONDIA.
- **Chauffeur Particulier du Ministre** : Maréchal de Logis Chef Major APANGA OLENDE.

SENAT DE LA TRANSITION

- **Cabinet du Président**
 - **Aide de Camp** : Lieutenant Yannick Augustin NDOUMOU, en remplacement du Lieutenant Linda Xavière LEYOGHO.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION, CHARGE DE LA DIASPORA

- **Cabinet du Ministre**
 - **Directeur de Cabinet** : M. Éric Parfait MBAYE NKEZE, confirmé.
 - **Conseiller Diplomatique** : M. Alfred MOUNGARA MOUSSOTSI, confirmé.
 - **Conseiller en Communication** : M. Oswald Septime WORA OGOULA, confirmé.
 - **Conseillers Techniques** :
 - Madame :
 - Josée Wildine LEWOBI ANDOUO épouse LETSINA EPIE, confirmée ;
 - Messieurs :
 - Stéphane Sandy ANGO, confirmé ;
 - Dalin ETOUMBI FOUARI, confirmé ;
 - Séverin Clovis RAGANIZO, confirmé ;
 - Jean Blaise NGUIMBI, confirmé ;
 - Guy Roger AURAT RETENO, confirmé.
 - **Chargés d'Études** :
 - Messieurs :
 - Sean Eric MANDJI, confirmé ;
 - Yorrick Rollys EKOUCANDJA LOUMBA
 - Mesdames:
 - Tricia Soazig A M REVAZZAT ;
 - Sandrine Candy NGONDY NDONG ;
 - **Secrétaire Particulière du Ministre** : Mme Marguerite BOUANGAS épouse MOULOUNGUI, confirmée.

- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet :** Mme Flore OFOUGA MALOUMASSESE épouse RAWAMBIA BELLO, confirmée.
- **Secrétaires de Cabinet :**
Mesdames :
 - Louise Nocadi NTCHORERE ISSAMBO, confirmée ;
 - Karine Catherine BAFOURA-BA MYTOULOU, confirmée.
- **Chargés de Missions :**
Messieurs :
 - Maxwell OBIANG OBAME, confirmé ;
 - Larry Fred JOHN ;
 - Jean Claude MOUSSOUAMI ;
 - Jean Jacques BENGUINO.
- **Chef du Protocole :**
Monsieur Albert Dekomhiste NKOMA INGUENDJE, confirmé.

MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGE DES DROITS HUMAINS

- **Cabinet du Ministre**
- **Chargés d'Études :**
Mesdames :
 - Carolle Aimé MBAZOGHE ;
 - Hornelia Brinda INGUEZA OBOUKA ;Messieurs :
 - Sydney OMBINA ;
 - Christian NGONDA.
- **Chargés de Missions :**
Messieurs :
 - Joseph François MANTANGUE ;
 - Yves De Sahoty IGONDJO ;
 - Armand Michel NGUEMA MBOUROU.
- **Secrétaires de Cabinet :**
Mesdames :
 - Estelle Lilia NZE EBET ;
 - Malaikha Sheronne METAUME MEMIAGHE ;
 - Ludmilla ETOUME AMIONG.

- **Chef du Protocole** : Monsieur Jean Daniel BIYE.
- **Chauffeur Particulier du Ministre** : Monsieur Etienne EYOGHE.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES MEDIAS

- **Cabinet du Ministre**

- **Directeur de Cabinet** : M. Guillaume RENDAMBO.
- **Conseiller Juridique** : Mme. Nancy Christie SAFOUS.
- **Conseiller Diplomatique** : Mme. Venance MBINGT-ABDOULAYE.
- **Conseiller en Communication** : M. Prince ESSONE MFOULOUZE.
- **Conseillers Techniques** :
 - Madame Frédérique Jasmine HERVO-AKENDENGUE ;
 - Messieurs :
 - Jean Claude MPAKA ;
 - Henri Junior PATURAUULT ;
 - Emmanuel MAGUEGUI ;
 - Christian MAYISSE ;
 - José Walter FOULA.
- **Chargés d'Études** :
 - Mesdames :
 - Césarine Candice NGUEMA MVIE ;
 - Darenne Gabrielle ODOUNGA.
 - Messieurs :
 - Jacques Arnaud PAMBO ;
 - Verckys YOUKOU NDOMBA ;
- **Chargés de Missions** :
 - Messieurs :
 - Martial Fabrice NDONG BEKALE ;
 - Maixent OBAME AKUE ;
 - Francis NDOMBINA ;
 - Guy-Roger IBINGA MOUANGA.
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Mme Monique Laure JAMES.
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Mme Chancia WORA.
- **Secrétaires de Cabinet** :
 - Mesdames :
 - Antoinette Patricia Diane ANGUILLEY ;

- Tatiana MBOULOU MAKANGA née OKISSI ;
- Laure Léodine ENOMBO GONDJOUT ;
- **Chef du Protocole** : M. Jean-Christian BOUCHARD.
- **Chauffeur Particulier du Ministre** : M. Steeve Roland MAVOUNGOU.

MINISTERE DES EAUX ET FORETS, CHARGE DU CONFLIT HOMME-FAUNE

- **Cabinet du Ministre**
- **Directeur de Cabinet** : M. Calixte Euloge Roland BEMBELENI REMBENDAMBYA.
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Mme. Audrey Guenaëlle Ruffine YEBE.
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Mme. Léonie SENE AMPOUWIN.
- **Secrétaire de Cabinet** :
Mesdames :
 - Raïssa LENDIRA ;
 - Lucie Sylvana ABENG NTSOSSUI ;
 - Imelda MEYIE EMANE.
- **Conseiller Juridique** : Madame Carole Nadia OKOME OBAME.
- **Conseiller Diplomatique** : Madame Mariane BIBALOU.
- **Conseiller en Communication** : Madame Guilaine KENDJINO OMANDA.
- **Conseiller Financier** : Madame Pascasie Hillary NTOGONO ALLOGO.
- **Conseiller Technique, chargé des Réformes et de la Valorisation du Capital Humain** : Monsieur Maxime EBANG EDOU ;
- **Conseiller Technique, chargé du Suivi des Programmes, Plan et Emploi** : Monsieur Etienne MASSARD KABINDA MAKAGA ;
- **Conseiller Technique, chargé de la Statistique et de la Relance des chaînes de valeurs de l'Économie Forestière** : Monsieur Gabriel NTOUGOU ;
- **Conseiller Technique, chargé de la Logistique et du Patrimoine** : Monsieur Thierry OVONO OVONO ;
- **Conseiller Technique, envoyé Spécial du Ministère en charge de la promotion du patrimoine naturel du Gabon à l'International** : Monsieur Adrien Wany N'KOGHE MBA.
- **Chargés d'Études** :

Messieurs :

- Landry NKEYI ;
- Arsène Elie ABESSOLO AKWE ;
- André Teddy OBAME MBEANG.

Madame Marie Christine NDOGOULA ;

- **Chargés de Missions :**

- Madame Pélagie BIGNOUMBA ;

Messieurs :

- Raymond NGUEMA ETO ;
- Urbain NGOUA MEZUI ;
- Jovial ASSOUMOU ESSONO.

- **Chef du Protocole :** Monsieur Daili Fabious NGUEMA NGWA.

- **Chauffeur Particulier du Ministre :** Monsieur Hervé Maurice EBANG.

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES GÉOLOGIQUES

- **CABINET DU MINISTRE**

- **Conseillers Techniques :**

- Monsieur IVAN CEDRICK AMVAM
- Madame Patricia OBIANG ep. OUSSOU

- **Conseiller Juridique :** Monsieur JEAN-BAPTISTE BEMBELENY

- **Secrétaire particulière du Ministre :** Madame CHARMELLE EGNOGUISSIGA épouse OMBY

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DU CLIMAT

- **Cabinet du Ministre**

- **Chargé de Missions :** Monsieur Jonas MABICKA

- **Secrétaire de Cabinet :** Madame Eméline BIGNOUMBE-BI-NGUIMBI épouse ASSOUMOU.

MINISTERE DU PETROLE ET DU GAZ

- **Cabinet du Ministre**

- **Directeur de Cabinet :** Monsieur Sylvain OLAME NDONG

- **Conseiller Stratégique, en charge des Hydrocarbure :** Monsieur Magloire MENIE AKOUE.

- **Conseiller Juridique :** Monsieur Didier Claver NDONG, confirmé.

- **Conseiller, chargé des questions Économiques, Financières et Sociales** : Monsieur Bruno NGUEMA ONDO.
- **Conseiller, chargé des Assurances Pétrolières et de la Formation** : Monsieur Bechir Guivence Pascal PEMENGOYE, confirmé.
- **Conseiller Technique en charge de la Prévention** : Monsieur Ange Davy MBOUMBOU.
- **Conseiller Technique** : Monsieur Jean-Clément BEYEME ZOGO.
- **Conseiller Diplomatique** : Madame Paule Georges OKINDA.
- **Conseiller Technique chargé du Système d'information** : Monsieur David MEBIAME.
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Madame Sarah Marthe MBOUROU.
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Madame Zoé ABOUNGONE ASSOUMOU.
- **Secrétaire de Cabinet** :
Mesdames :
 - Axelle LINDZOUDA ;
 - Reine MBENG ZUE épouse ONDO BE ;
 - Florence Stania NGOMO.
- **Chargés d'Études** :
Mesdames :
 - Sarah Ornélia MBA ONDO épouse NDJOGO ;
 - Louissette DIVASSA ;Messieurs :
 - Kevin Igor DINZAMBOU DI-KASSE ;
 - Franck Nicaise EFFONE MEDZA ME NGUEMA.
- **Chargés de Missions** :
Messieurs :
 - Lionel Tanguy NTOUGOU ;
 - Gallien Deley NTSEGUE ;
 - Lionel Emmanuel ONDO EYI.

MINISTERE DE LA SANTE

- **Cabinet du Ministre**
- **Directeur de Cabinet** : Dr Serge KARATHA DIBA, confirmé ;
- **Conseiller Technique chargé de la Politique et des Affaires Sociales** : Dr Jean Bernard MOUKETOU, confirmé ;

- **Conseiller Technique chargé des Établissements** : Pr. Pascal Christian NZE OBIANG, confirmé ;
- **Conseiller Technique chargé de la Logistique et du Secrétariat** : Commandant du Service de Santé Militaire Edith Sylvie MANGA-MANGUIYA ;
- **Conseiller Technique chargé des Ressources Humaines et de la Formation** : Monsieur Jean Bernard KOMBI ;
- **Conseiller Technique chargé des Partenariats et des Programmes** : Monsieur Antoine NZIENGUI ;
- **Conseiller Technique chargé du Suivi des Projets** : Monsieur Emmanuel ASSOUMOU NKA ;
- **Conseiller en Communication** : Monsieur Edgard NZIEMBI DOUKAGA, confirmé ;
- **Conseiller Juridique** : Madame Liza Sternie MAGNAGNA KOUNDI, confirmée ;
- **Conseiller Diplomatique** : Monsieur Styve SEMBI TONDA ;
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Madame Christiane MOUKANDA ;
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Madame Sandrine NGOUSSOU MAGABY, confirmée ;
- **Chargés d'Études** :
Mesdames :
 - Léa MANGA ;
 - Maéva Chamema LECKAT, confirmée ;Messieurs :
 - Noël MOUKELI MOUKELI ;
 - Mazzes IPANDY NDOUNGOU ;
- **Secrétaires de Cabinet** :
Mesdames :
 - Nhelly Dorisca MOUTONGO MOUYENDI, confirmée ;
 - Gaëla Eurydice Clarette MBANG MINKO ;
 - Nancy NONGO, confirmée ;
- **Chef du Protocole** : Monsieur Alain Robert AKENDENGUE, confirmé.
- **Chargée de Missions** : Madame Angélique IBOMBO ;
- **Aide de Camp** : Adjudant-Chef Major des Forces de Police Nationale NGOUNGOU Stessy Fréjus, confirmé.
- **Agents de Sécurité** :
 - Adjudant de Gendarmerie MASSALA MOUELE Diathelm, confirmé ;

- Caporal-Chef de la Sécurité Pénitenciaire MOUBELE LEWOUMA ;
- **Chauffeur Particulier du Ministre** : Monsieur DJALA BOULINGUI, confirmé.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

- **Cabinet du Ministre**
 - **Directeur de Cabinet** : Monsieur Godwin ALINI YANDJANGOYE
 - **Conseiller Diplomatique** : Monsieur Mathurin MENGUE BIBANG
 - **Conseiller en Communication** : Monsieur Martial TSONGA
 - **Conseiller Juridique** : Monsieur Jean de Dieu. ZUEDZANG
 - **Conseillers Techniques** :
 - Madame : Bertille Patricia OZOUNGUET ép.ONTCHANGALT
 - Messieurs :
 - Thierry TIWINOT
 - Modeste MFA OBIANG
 - Camille M'BIKA
 - Sylvain Jonas MOUSSAVOU
- **Chargés d'Études** :
 - Monsieur Thierry Fresnel MAMBOUNDOU
 - Madame Grâce MAMBOUNDOU
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Madame Juliette MEDZA M'AKOUE
- **Secrétaires de Cabinet** :
 - Mesdames :
 - Agnès Anouchka MBANG OTOULAS ép. MASSIMA
 - Irma JOSEPHE ép. ABESSOLO
 - Sabrina NGOUNA ép. ZUE
- **Chef du Protocole** : Madame Josiane LENGOUA
- **Aide de Camp** : Yansee Gesnair ALLOGO AYALLOGO
- **Chargés de Missions**
 - Mesdames :
 - Perpétue Amélie Charlotte NDONG
 - Nicole NTSAME EYI ép. ZUE OBAME
 - Messieurs :
 - Lin Amédée EFOUA
 - Ibrahim TALBA

MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN-EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

- **Cabinet du Ministre**

- **Directeur de Cabinet** : Monsieur Davy Thome MBOUMBA
- **Conseiller Juridique** : Monsieur Yorick Stévi ZIZA OGANDAGA
- **Conseiller en Communication** : Monsieur Bertrand LECKOBAT ILOMBO
- **Conseiller Diplomatique** : Madame Claudia MIHINDOU MIHINDOU
- **Conseillers Technique, chargé du Travail** : Monsieur Jean - Baptiste BE ENGONGA
- **Conseillers Technique, chargé du Plein-Emploi** : Monsieur Brice Levi KOKOLO
- **Conseillers Technique, chargé du Dialogue Social** : Monsieur NZIENGUI NZIENGUI
- **Conseillers Technique, chargé des Question Administratives** : Madame Berthe MENSAH ZOGUELET
- **Conseillers Techniques** :
Messieurs :
 - Henri BOUNDZANGA TSOULOU ;
 - Stéphane ELLA NGUEMA ;
- **Chargés d'Études** :
Messieurs :
 - Brice Achille OVIYE OGOULA ;
 - MAMBOUNDOU MAMBOUNDOU ;
 - Arthur Rodrigue ASSAMBA ;Madame Liliane Marie Audrey VANE
- **Chargés de Missions** :
Messieurs :
 - Jean Yves ONANGA ;
 - Darel Cédric NKOROUNA ;
 - Davy PADJO NGOMA ;Madame Flore BABONGUI.
- **Secrétaire Particulière du Ministre** : Mme Nasrine OSSINGA BADIROU
- **Secrétaires de Cabinet** :
Mesdames :
 - Roxane Désirée MAKANGA OGANDAGA ;
 - Edith Janella KOUMBA MPAGOREWAN;

- Pauline Lesly BARBERA ISAAC ENGANDA .
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet** : Madame Flora Brunelle NGOMBOU NYOUNDOU
- **Chef du Protocole** : Monsieur Davy Smith OGOUMAZH RERAMBYAH
- **Chauffeur Particulier du Ministre** : Monsieur Cédric AKENDENGUE

Je vous remercie.

